



**Saint Nicolas
la Chapelle**

Saint Nicolas La Chapelle

En application de la loi « Engagement et Proximité », du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021 et de l'ordonnance 2021-1310 du 07 octobre 2021, la liste des délibérations prises durant le conseil municipal (ainsi que les votes pour chacune d'entre elles) est publiée sur le site de la commune à l'issue de chaque conseil municipal (délibération 2022-26 du 21 juillet 2022).

Le procès-verbal de chaque séance est approuvé en début de séance suivante et publié selon les modalités fixées par la délibération 2022-26 du 21 juillet 2022.

Les délibérations et le procès-verbal de la séance sont tenus à la disposition du public en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2025

Présents : Ghislaine JOLY, Joël RICHARD, Nicolas GERFAUD-VALENTIN, Aline VASSART-BRANDON, Aurélie PERNOLLET, Evelyne PAUTHIER, Audrey MONGELLAZ

Secrétaire de séance : Joël RICHARD

Excusé : François PELLISSIER

Présents : 6 **Votants** : 7

- Lecture de la liste des décisions du maire et des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

N°	Objet de la délibération	Décision
2025-29	<u>Affaires générales</u> : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-30	<u>Finances Marché Public</u> : Signature de deux avenants en plus-value concernant le presbytère de Chaucisse (lot 4)	Adoptée à l'unanimité
2025-31	<u>Finances Marché Public</u> : Signature d'un avenant en plus-value concernant le presbytère de Chaucisse (lot 8)	Adoptée à l'unanimité
2025-32	<u>Finances</u> : Décision modificative n°3	Adoptée à l'unanimité
2025-33	<u>Biens communaux</u> : Fixation du loyer de l'appartement du presbytère de Chaucisse	Adoptée à l'unanimité
2025-34	<u>Personnel communal</u> : Création d'un emploi jeune été 2025 (saisonnier)	Adoptée à l'unanimité
2025-35	<u>Personnel communal</u> : Création d'un emploi technique non permanent à temps non complet (affaires scolaires)	Adoptée à l'unanimité
2025-36	<u>Personnel communal</u> : Création d'un emploi technique non permanent à temps non complet (affaires scolaires)	Adoptée à l'unanimité
2025-37	<u>Intercommunalité</u> : Cession gratuite de matériel informatique par la Communauté d'Agglomération Arlysère à la commune (acceptation)	Adoptée à l'unanimité

Mme le Maire,
Ghislaine JOLY



Mairie | 73590 Saint Nicolas La Chapelle - SAVOIE

Tél. 04 79 31 72 97 | Fax 04 79 31 61 27 | E. mail : mairie@mairie-saintnicolaslachapelle.fr